

Eté 2023

PRÉSENTATION du dispositif « colo apprenantes »

Cette année, deux séjours bénéficient de **réductions tarifaires importantes** grâce au dispositif « Colo apprenantes » porté par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse :

- **Séjour au Sommet**
- **Aaaah l'Océan**

En effet, ce programme national « Colo apprenantes » vise à faciliter le départ d'enfants et de jeunes en séjour offrant des activités sociales et culturelles. C'est ainsi que, localement, un partenariat financier entre le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport, la Communauté de Communes Adour Madiran et la MJC de Vic en Bigorre a été mis en place.

Ce partenariat va donc permettre à 30 jeunes, pour cet été 2023, de partir à coût réduit sur ces deux séjours en particulier.

Pour s'inscrire à la MJC à : « Séjour au sommet » et séjour « aaahhh l'Océan »...

CAS n°1

Vous êtes éligible aux tarifs « colo apprenantes » à deux conditions :

- 1/ votre quotient familial ne dépasse pas 1500€
- 2/ vous vivez sur le territoire de la CCAM (les 11 villages du 64 inclus) ou des Hautes Pyrénées

Pour chaque séjour, jusqu'à 10 places « colo apprenantes » pourront être attribuées.

Priorité sera donnée aux jeunes déjà adhérents et fréquentant régulièrement l'Espace Jeunesse.

Si votre enfant n'est pas encore adhérent, votre dossier passera en commission *

Si vous êtes retenu dans ce dispositif, vous n'aurez à payer pour le séjour choisi que :

- 20€ si votre quotient est inférieur à 900€ (+ 8,5€ adhésion MJC)
- 60€ si votre quotient est compris entre 900€ et 1500€ (+ 8,5€ adhésion MJC)

CAS n°2

Si vous n'êtes pas éligible au dispositif (votre quotient familial dépasse 1500€ et/ou vous ne vivez pas sur le territoire de la CCAM (les 11 villages du 64 inclus) ou des Hautes Pyrénées),

5 places sont disponibles sur chacun des séjours :

- à 160€ pour « Séjour au sommet »
- à 185€ pour « aaahhh l'Océan »

* Note : un certain nombre de places seront réservées à des familles sur critères particuliers (jeunes en situation de handicap, familles bénéficiant d'un accompagnement social, jeunes en difficulté scolaire, ...)